



St-Chamond, le 6 septembre 2021

Envoi par courriel.

**COMMISSION SPORTIVE  
SAISON 2021 / 2022**

Madame, Monsieur,

Vous êtes convié/ée à assister à la réunion sportive annuelle de préparation des championnats de la Loire seniors féminins et masculins (week-end et semaine) et championnats de la Loire jeunes qui se tiendra au :

**POLE ASSOCIATIF DE PROXIMITE  
Place d'Ile de France (entrée à côté de la boulangerie)  
42400 ST-CHAMOND (secteur de Fonsala)**

**Le mercredi 29 septembre 2021 à 19H précises**

**Une personne par club présente et le pass sanitaire sera exigé à l'entrée.**

**RAPPEL** : lors de la réunion du 14 juin 2021 avec les sections «loisirs», la formule sportive retenue est un championnat avec des poules de 10 équipes. Début du championnat après les vacances de la Toussaint 2021 (pas de match pendant les vacances scolaires). Après 18 mois d'arrêt, cela donnera plus de temps aux clubs pour avoir une idée précise des effectifs et du nombre d'équipes à engager.

A leur demande, le Comité de la Loire mettra en place des plateaux amicaux, en octobre pour préparer la saison.

**1-Agrément des engagements** : avant d'être traité par la Commission Départementale Sportive, les formulaires d'engagement seront soumis au Trésorier du Comité de la Loire de Volley-Ball qui atteste que les clubs sont en règle avec la trésorerie du Comité de la Loire.

**2-Date limite d'engagement** fixée au **24 septembre 2021** (cachet de La Poste faisant foi) **en tarif lettre PRIORITAIRE.**

Après cette date, toute équipe sera inscrite en bas de tableau.

**3-Règlement de l'engagement** : votre formulaire d'engagement devra être retourné au secrétariat du Comité de la Loire **accompagné du chèque correspondant au montant de l'engagement.** A défaut de cette formalité, votre inscription ne sera pas prise en compte.

**Chèque joint = Engagement validé**

**4-** Les certificats médicaux sont valables 3 ans et il ne sera pas possible de vous donner la date du certificat de vos joueurs. Si nécessité d'en produire un nouveau, faites-le de préférence sur le pavé du formulaire de demande de licence 2021/2022.

**Pas de certificat médical = Pas de licence = Interdiction de jeu  
Responsabilité engagée du Président de votre Association**

**5- Prise de licences** : pour cette saison 2021/2022, il n'y aura pas d'envoi d'imprimé pré-rempli. Il faudra donc renseigner un formulaire vierge en cochant «création».

Pour les clubs affiliés au Groupement Sportif de la Loire (GS42), ils doivent nous adresser AVANT le début du championnat :

- **Création pour un joueur licencié en 2019/2020** : le formulaire de demande de licence et un nouveau certificat médical si nécessaire (le Comité de la Loire devrait pouvoir retrouver les autres documents dans l'espace «licence» du site fédéral, si cela n'est pas le cas, nous vous contacterons...).
- **Création de licence pour un joueur NON licencié en 2019/2020** : le formulaire de demande de licence, un certificat médical récent, une photo d'identité et la copie d'une pièce d'identité recto/verso.

**A noter :**

- En cas de défaut de documents, vos licences ne pourront pas être saisies et vous ne pourrez donc pas jouer.
- **Si vous adressez ces documents par courriel, vous devez impérativement faire suivre votre règlement le jour-même ; A réception de celui-ci, nous procéderons au traitement de vos licences à condition, bien entendu, d'avoir eu tous les documents nécessaires cités en § 5.**
- Le secrétariat du Comité doit avoir suffisamment de temps pour saisir les licences afin que les joueurs soient bien assurés dans leur pratique, entraînements et matches.
- Nous vous conseillons de garder un double du dossier.

**6- Fiche de renseignements généraux** : c'est un document indispensable pour la mise à jour des fichiers du Comité de la Loire. **Aussi, nous demandons à tous les clubs de renseigner toutes les rubriques (veillez à ce que votre club ait souscrit une responsabilité civile).**

**7 -** Nous vous adressons, sous ce pli, les tarifs des licences qui comprend l'assurance de base à 0.57 €. Si le licencié souhaite adhérer à l'assurance supérieure, il faudra qu'il coche l'option choisie sur le formulaire de licence et **qu'il ajoute le coût de l'option lors de son règlement.**

**Attention** : nous n'acceptons pas les règlements individuels pour les licences et non plus les titres de paiement émis par l'ANCV (chèque-vacances et coupon-sport).

Bien sportivement.

Pour le Comité de la Loire,  
Le Président,  
Daniel MAISONNIAL